

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : MENACES ET INTIMIDATIONS JUDICIAIRES SUR LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION ALTERNATIVE-CAMEROUN

Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°0030/16/052024

Douala le 09 octobre 2024 : le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays Cameroun ont été informés des menaces et intimidations judiciaires qui pèsent sur certains membres du staff d'Alternative-Cameroun

Les faits

Le 13 octobre 2024, treize (13) personnes gardées à vue à la Police Judiciaire de Bonajo à Douala ont été présentées au Procureur de la République pour les faits de : « trafic d'êtres humains, pratique clandestine de médecine et homosexualité ». Parmi ces personnes, on y retrouvait cinq (05) personnels et trois (03) bénéficiaires dont un (01) mineur tous travaillant dans le cadre de la clôture du projet CHILL. Le Procureur de la République à son tour les a renvoyés à la Police Judiciaire pour complément d'enquête, et les charges retenues étaient celles de : « pratique d'homosexualité et pédophilie » s'appuyant ainsi sur un mineur de 17 ans en cellule car impliqué dans l'affaire. À ce jour, dix (10) personnes d'entre elles ont été libérées et les autres trois (03) parmi lesquels une femme comparaîtront au Tribunal de Première Instance de Douala-Ndokoti pour les faits susmentionnés.

En rappel :

Le 30 septembre 2024 autour de 17h, le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Douala Ndokoti accompagné des policiers et deux agents arborant l'insigne Interpol ont fait irruption dans les locaux de l'organisation dénommée Alternative-Cameroun. Cette visite d'un autre genre a eu lieu au moment où les membres d'Alternative-Cameroun étaient en séance de travail dans le cadre de la clôture du projet CHILL qui a été mis en œuvre par leur partenaire de projet CHP. Séance tenante, tous leurs téléphones ont été confisqués et ont été conduits à la division régionale de la Police Judiciaire du Littoral à Bonajo.

Si au départ les faits pour lesquels les personnes interpellées portaient sur : « trafic d'êtres humains, pratique clandestine de médecine et homosexualité », les charges pour lesquelles les mis en cause doivent comparaître ce 09 octobre 2024 sont celles relatives à la « pratique d'homosexualité » et à la « pédophilie ».

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-pays Cameroun :

- Prennent acte de cet acharnement judiciaire sur le personnel de l'organisation dénommée Alternative-Cameroun ;
- Restent très préoccupés par la restriction de l'espace civique en Afrique Centrale, et notamment au Cameroun ;
- S'insurgent contre ces manœuvres juridico-policières aux apparences d'une répression sévère des personnes appartenant à la communauté LGBTQI
- Condamnent avec véhémence atteinte aux droits des minorités (minorités sexuelles, populations autochtones) ;
- Demandent la libération immédiate et sans condition des trois (03) personnes encore en détention soient ainsi que l'abandon de toutes les charges qui pèsent sur elles.

Aussi, le REDHAC recommande au gouvernement camerounais :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ;
- Le Protocole de Maputo
- Le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
- La Déclaration des Nations Unies 1998 sur les Défenseurs des Droits Humains ;
- La Loi No 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution
- La Loi No 90/05 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237) 233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac